

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 5 juillet 2024

Temps forts de la commission permanente du 5 juillet 2024

La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 5 juillet 2024, sous la présidence de Marc Gaudet. Composée de 29 élus loirétains, cette instance a étudié 36 rapports. Soutien à la citoyenneté et à la cohésion sociale, nouvel Espace Naturel Sensible, solidarité territoriale et développement de la pratique sportive étaient au cœur des débats.

400 000 € en faveur de la citoyenneté et la cohésion sociale

Le Département accompagne les associations du territoire pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics qu'il accompagne. Ainsi, 620 000 € ont été attribués à 14 projets en lien avec des bénéficiaires du RSA. L'association Formation Accueil Promotion bénéficie d'une aide financière de plus de 40 000 € pour l'accompagnement de bénéficiaires du RSA sur 10 postes, comprenant la réalisation de 12 480 heures travaillées. L'association Orléans Insertion Emploi bénéficie quant à elle d'une subvention de 12 500 € pour l'accompagnement de bénéficiaires du RSA sur 15 postes, comprenant la réalisation de 20 280 heures travaillées.

Le Département, partenaire constant de tous les sportifs

Le Département attribue plus de 920 000 € à des clubs, comités et associations sportives du territoire afin d'accompagner la pratique sportive pour tous les Loirétains et poursuivre le maillage territorial de l'offre. Pour exemple, l'USM Montargis Omnisports bénéficie de 4 000 € pour l'organisation de journée de sensibilisation et d'activités handisport dans les collèges du Montargois. Le club de Beaugency Handball se voit attribuer une aide de plus de 1 100 € pour son fonctionnement sur l'année 2024.

Un nouvel Espace Naturel Sensible (ENS) dans le Loiret

Le Département a acté la labellisation d'un 21^e ENS sur son territoire : le site des Varinnes à Saint-Martin-d'Abbat, géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire. Il s'agit d'une prairie humide de 33 ha avec de nombreuses orchidées et autres espèces patrimoniales. Ce site est classé en ZNIEFF I (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I), montrant sa grande richesse écologique. Par le biais de sa labellisation, ce site bénéficie, sur une durée de 5 ans, d'un accompagnement de la part du Département de 170 000 € pour protéger la biodiversité présente sur le site, de la favoriser en maintenant des milieux en bon état et attrayants pour les espèces, mais aussi en accueillant du public afin de lui faire profiter d'un cadre agréable et de le sensibiliser aux problématiques écologiques présentes.

Le Département accompagne les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

Dans le cadre de son Plan Loiret Bien Vieillir et de sa mobilisation pour l'inclusion, l'accompagnement et l'insertion des personnes en situation de handicap, le Département alloue une enveloppe de 75 300€ à 9 projets sociaux et médico-sociaux à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Pour exemple, la Fédération des aveugles de France, se voit attribuer 50 500€ pour son fonctionnement sur l'année 2024. L'association IMANIS, qui propose un lieu d'accueil et d'échanges pour les personnes en souffrance psychiques, bénéficie de 7 100€ pour son fonctionnement sur 2024.

Près de 190 000€ en faveur des communes à faible population

Dans le cadre de sa politique de *Mobilisation en faveur des territoires*, suite à un appel à projets, le Loiret accorde une subvention totale de près de 190 000€ à des communes de moins de 650 habitants pour le développement de projets d'intérêt local. À ce titre, par exemple, la commune de Marsainvilliers se voit attribuer 6 611€ pour le changement des radiateurs du bâtiment communal. La commune de Villemurlin bénéficie quant à elle de 8 000€ pour la réalisation de travaux de réfection de la voirie.

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr